

Décision

Générale

colonial

Décision n° 995 accordant une permission de dix jours à Mie I conomides. secrétaire dactylographe.

n° 995

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date de publication
6 septembre 1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1814 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 5 du contrat en date du 11 dé cembre 1946 portant engagement de Mlle. Vivi Economides en qualité de secrétaire dactylo graphe : Vu la demande de permission l'absence en date du septembre 1917 formulée par Mlle. Economidés : Vu l'avis favorable émis par le chef du ser vice des douanes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de dix jours est accordée a Mlle.Vivi Economidès, secrétaire-dactylographe au service des doua tics. Art. 2. —La présente décision sera en registrée et communiquée partout où be soin sera.

Pour le Gouverneur en mission :L'inspecteur des affaires administratives,Lurette.